



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 432/2024
Date de la séance du CE : 1^{er} mai 2024
Direction : Direction de la sécurité
N° d'affaire : 2024.SIDKAPO.598
Classification : –

Police cantonale bernoise (POCA) ; surveillance d’ambassades et de consulats à Berne et dans son agglomération, crédit d’engagement 2024-2027
Crédit d’objet

1. Objet

Crédit d’engagement annuel (crédit d’objet) alloué au soutien externe pour la surveillance d’ambassades et de consulats à Berne et dans son agglomération.

2. Bases légales

- Loi fédérale du 21 mars 1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI ; RS 120), article 22
- Loi du 10 février 2019 sur la police (LPol ; RSB 551.1), articles 9,17 et 153, alinéa 2
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), articles 27 ss
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), articles 25 ss
- Accord intercantonal sur les marchés publics du 15 novembre 2019 (AIMP 2019 ; RSB 731.2-1), articles 9, 18 à 21, 23 et 24
- Ordonnance du 17 novembre 2021 concernant l’accord intercantonal sur les marchés publics (OAIMP ; RSB 731.21), articles 8 ss
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l’organisation et les tâches de la Direction de la sécurité (OO DSE ; RSB 152.221.141), articles 1 et 8

3. Nature et qualification juridique de la dépense

Dépense nouvelle périodique (art. 28 et 30, al. 1 LFin)

4. Montant déterminant du crédit

Les dépenses périodiques annuelles pour la surveillance d’ambassades et de consulats à Berne et dans son agglomération pour les années 2024 à 2027 sont les suivantes :

Coûts périodiques	Années	Coûts par année en CHF (TVA comprise)
Un poste de surveillance occupé 7 × 24 heures par roulement d’équipes	2024-2027	437 640

Deux postes de surveillance supplémentaires pendant six semaines par année	2024-2027	112 360
Total des coûts périodiques annuels	2024-2027	550 000

5. Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercice

Crédit d'objet ; crédit d'engagement 2024-2027

Groupe de produits : 4461000010 Police

<u>Compte</u>	<u>Désignation</u>
313000	Prestations de services de tiers

Les dépenses périodiques de 550 000 francs par an sont inscrites au budget 2024 et au plan intégré mission-financement 2025 à 2027 dans le groupe de produits 4461000010 Police.

6. Coûts induits

Le présent crédit ne génère pas de coûts induits.

7. Référendum financier

Le présent arrêté est soumis à la votation populaire facultative et sera publié dans la Feuille officielle du canton de Berne.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Grand Conseil

Annexe
– Rapport